



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 10 Mai 2022
CO 474 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : ..56
Votants : ..70

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, LECOQ Yves, PETIGNY Loïc, POULET Gilles, CHUARD Valentin, PETITJEAN Josiane, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard (arrivé à 20h28) LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE-FERRAND Antoine, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence (arrivée à 20h15), DORBON Henri, BOUCHE Bruno, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à BONNET Dominique, BRIOT GAIDIOZ Cécile à DEPIERRE Valérie, BUGADA Catherine à PETIGNY Loïc, BOUDRY Jeanne à POULET Gilles, BRENIAX Denis à GAILLARD Jean François, MOREL Denis à BERTHOD Claude, PAQUIEZ Valérie à VILLALONGA Patrice, REYNAUD Armande à CATHENOZ Catherine, ROMANET Claude à BAUD Jean Baptiste, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, TRONCHET Guy à ONCLE Bernard, MONTEVECCHIO Patrick à BRUNEL Bernard, BOUILLET Française à CETRE Michel, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : MARCELIN Antoine, à PETITJEAN Josiane, ARNAUD Gérard à BOUCHE Bruno

Étaient Excusés : RENAUD Jean Marie, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELLIN Antoine, PERRARD Laurent, DOS SANTOS Laëtitia, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, FLEURY Michèle,

Étaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, MARTI François, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, GAVAT William, CASTELLA Damien, GROS Roger, GAVAT Alain, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BERODIER Florence, PROST JACQUOT Claire, CHAILLON Roland, YANARDAG Mikaël, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Dinand WESTERVELD

Convocation faite le : 4 Mai 2022

Objet : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 n° DCTME-BCTC-201612316-005 portant création de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU les statuts de la Communauté de Communes tels qu'approuvés par arrêté du Préfet du Jura n°39-2018-09-14-001 du 14 septembre 2018 ;

VU la délibération n°CO 045, en date du 16 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 Mai 2022
CO 474 DE (SUITE)

Objet : Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président communautaire

VU la délibération CO 054 DE du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président communautaire ;

VU le besoin de se prononcer rapidement sur les tarifs du camping de Poligny à partir de la saison 2022;

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, ajoute une extension de délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président Communautaire portant sur les prix des produits dérivés au camping de Poligny à partir de la saison 2022. Lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET

